

REPAS EN MUSIQUE

VALIDITE : 2024

Domaine d'application :

Animation musicale avec orchestre, musicien, DJ, etc. lors d'un repas en musique, un repas-spectacle, banquet, buffet, barbecues, réveillons ...

TARIFICATION

Le tarif pour la redevance s'élève à 2% des recettes réalisées par l'organisateur avec la participation (ou le prix du menu) par personne.

Ex. : Prix du menu : 40 € par personne

Participants : 150 personnes

(TVA 3% en sus)

= $(150 \times 40) \times 2 \%$

= 120 € htva